

LA LOI MANITOBAINE SUR LA PROTECTION DES IMAGES INTIMES

Rapport annuel 2018-2019 **cyberaide!ca**^{MD}



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.

Ce rapport annuel met en relief le rôle du Centre canadien de protection de l'enfance dans le cadre de la LPIL au Manitoba et présente un résumé des activités pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, conformément à notre entente avec la Province du Manitoba.

Terminologie des médias sociaux :

Les statistiques sur les médias sociaux se rapportent à des plateformes comme Facebook^{MD} ou Twitter^{MD} et sont fournies par ces dernières. Le CCPE recueille périodiquement ces données à partir de ses comptes de médias sociaux et compile des informations ponctuelles à la fin de chaque campagne.

Un compte de médias sociaux est jugé « atteint » lorsqu'une publication se rapportant à l'objet d'une recherche (message, tweet, pseudo, mot-clic, etc.) apparaît dans le fil d'actualité dudit compte pendant la période étudiée. Une impression est comptabilisée chaque fois qu'une publication apparaît dans un fil de nouvelles, qu'elle soit vue ou non et peu importe le nombre de fois qu'elle apparaît dans un même fil (ce terme s'utilise aussi dans le contexte de la sensibilisation matérielle; voir ci-dessous).

Sensibilisation matérielle (panneaux d'affichage, enseignes, etc.)

La sensibilisation matérielle se mesure généralement en nombre d'impressions. Les impressions correspondent au nombre de fois qu'un support de sensibilisation est vu, peu importe le nombre de fois qu'une même personne le voit. Il s'agit ici d'estimations fournies par l'entreprise qui met le support matériel à disposition.

Ce rapport a été publié en juin 2019 par le Centre canadien de protection de l'enfance inc.

© 2019, Centre canadien de protection de l'enfance inc., 615, chemin Academy, Winnipeg, Manitoba. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire cette publication en tout ou en partie et de la conserver dans un système de recherche documentaire à des fins d'information, de référence et de recherche, mais non à des fins commerciales. Il est également permis de faire mention de ce rapport et d'en citer des extraits à condition de mentionner aussi le Centre canadien de protection de l'enfance inc. ainsi que la date et le titre du rapport.

«Cyberaide!ca» est une marque déposée du Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE). «CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE» est utilisé comme marque du CCPE.

TABLE DES MATIÈRES

LE CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE	2
FAITS SAILLANTS 2018-2019	3
SIGNALEMENTS DE DNCII TRANSMIS À CYBERAIDE.CA	8
Total des signalements de DNCII transmis à Cyberaide.ca	8
Cas manitobains de DNCII signalés à Cyberaide.ca	9
Exemples de résultats découlant de signalement faits en vertu de la loi sur la DNCII ou de la LPII	12
ACTIVITÉS D'INTERVENTION	16
Guides sur l'autoexploitation juvénile et AidezMoiSVP.ca	16
TeFaisPasSextorquer.ca	17
ACTIVITÉS DE PRÉVENTION	18
Formation et éducation	18
Ressources de prévention et d'intervention précoce	18
Campagnes de sensibilisation	20
Ta photo nue circule. Que faire maintenant?	20
Campagne DNCII (téléphones cellulaires) 2.0	21
Articles de blogue sur ParentsCyberAvertis.ca	22
Médias sociaux	23
Entrevues médias	23
LA SUITE DES CHOSES	24
ANNEXE A :	26
Critères de déjudiciarisation	26
Moins de 18 ans :	26
Plus de 18 ans :	27
Services de soutien offerts par le CCPE	28
Moins de 18 ans :	28
Plus de 18 ans :	29



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

Le CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CCPE) est un organisme de bienfaisance national voué à la sécurité et à la protection des enfants. Il offre des programmes et services à la population canadienne dans le but de réduire les abus pédosexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, d'aider à retrouver les enfants disparus et de prévenir la violence faite aux enfants. Le CCPE, par l'entremise de sa centrale nationale de signalement Cyberaide.ca, offre son aide aux jeunes lorsque des images intimes d'eux-mêmes sont diffusées sans leur consentement et peut, selon les circonstances, faciliter l'envoi de demandes de retrait aux fournisseurs de services, les conseiller sur d'autres moyens de gérer la situation et, le cas échéant, veiller au transfert du dossier au corps de police concerné. L'assistance offerte par le CCPE relève d'une approche globale couvrant toutes les facettes de la problématique, depuis la prévention jusqu'aux tactiques d'intervention et aux ressources.

cyberaide!ca™

LES SIGNALEMENTS QUE CYBERAIDE.CA REÇOIT DU PUBLIC SONT DE HUIT TYPES :



IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS
(PORNOGRAPHIE JUVÉNILE)



LEURRE PAR
INTERNET



EXPLOITATION D'ENFANTS PAR LE
BIAIS DE LA PROSTITUTION



TOURISME PÉDOPHILE



TRAFIC
D'ENFANTS



RENDRE ACCESSIBLE À UN ENFANT
DU MATÉRIEL SEXUELLEMENT
EXPLICITE



ENTENTE OU ARRANGEMENT
AVEC UNE AUTRE PERSONNE
EN VUE DE COMMETTRE UNE
INFRACTION D'ORDRE SEXUEL
À L'ÉGARD D'UN ENFANT



DIFFUSION NON
CONSENSUELLE D'IMAGES
INTIMES

Au 31 mars 2019, le nombre de signalements traités par Cyberaide.ca s'élevait à 1 836 457. En 2018-2019, nous avons traité 1 474 075 signalements, soit une augmentation de 945 % par rapport à 2017-2018. La forte augmentation des signalements traités est attribuable à Projet Arachnid, qui est à l'origine de 98 % des signalements traités en 2018-2019.

Environ 99 % des signalements de cas d'exploitation sexuelle d'enfants reçus en 2018-2019 ont été retransmis à une ou plusieurs des instances (corps de police, services de protection de l'enfance ou centrales du réseau INHOPE) ou ont donné lieu à l'envoi d'une demande de retrait d'images à un fournisseur de services électroniques. En date du 31 mars 2019, Cyberaide.ca avait connaissance que les signalements qui lui avaient été transmis par la population canadienne avaient mené à **544+ arrestations policières** et **au moins 511 prises en charge d'enfants en situation d'abus**.



FAITS SAILLANTS 2018-2019

Le 15 avril 2016 marque l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des images intimes* (LPPI) au Manitoba. Cette nouvelle loi vient en aide aux Manitobains lorsque des images intimes ou à caractère sexuel d'eux-mêmes sont diffusées sans leur consentement en leur offrant des ressources et de l'assistance pour tenter de retirer ces images de l'espace public. Elle permet aux victimes d'intenter une action en dommages-intérêts au civil.

Aux termes de la LPPI, le CCPE, par l'entremise de Cyberaide.ca, est l'organisme désigné pour recevoir les demandes de renseignements ou d'aide venant des résidents du Manitoba aux prises avec une situation de diffusion non consensuelle d'une image intime ou à caractère sexuel (DNCII).

Cela fait plusieurs années que le CCPE traite des signalements d'autoexploitation juvénile et agit pour faciliter le retrait de ces images et soutenir les jeunes aux prises avec une situation de diffusion d'images à caractère sexuel au sein de leurs pairs. Les services de soutien et les ressources sont systématiquement adaptés par et pour des Manitobains dans le cadre de la LPPI¹.

Cyberaide.ca et les signalements du public

En 2018-2019, les Canadiens ont transmis à Cyberaide.ca au moins **465 signalements** concernant la diffusion d'une photo ou d'une vidéo intime ou à caractère sexuel. De ce nombre, **4,9 % (23) concernent un Manitobain** touché par une situation de DNCII.

Or, la transmission d'une fiche de signalement en ligne à Cyberaide.ca n'est qu'une des avenues par lesquelles les Manitobains peuvent entrer en relation avec la centrale de signalement et recevoir de l'aide lorsqu'ils sont affectés par une situation de diffusion d'images intimes. Dans la plupart des cas, les gens prennent contact avec nos services par notre ligne téléphonique sans frais, par courriel ou par les formulaires de contact de nos sites AidezMoiSVP.ca, ParentsCyberAvertis.ca, TeFaisPasSextorquer.ca et protegeonsnosenfants.ca.

L'aide que nos analystes apportent à ceux qui communiquent ainsi avec nous n'est pas toujours comptabilisée sous la forme d'un signalement en bonne et due forme dans le système de Cyberaide.ca. Cela s'explique par le fait que les adolescents et les jeunes adultes demandent souvent que l'information ne soit pas consignée officiellement dans notre système parce qu'ils craignent que cela leur cause des ennuis si les autorités ou leurs parents sont mis au courant. En 2018-2019, Cyberaide.ca a reçu **16 demandes de renseignements** par l'entremise de la ligne sans frais et des formulaires de contact.

Il y a aussi des écoles et des responsables d'enfants qui s'adressent à Cyberaide.ca dans des situations d'autoexploitation juvénile pour savoir comment soutenir les jeunes impliqués et être mis en contact avec les ressources appropriées. Notre aide consiste à répondre aux questions, à préparer des stratégies de protection pour les jeunes, à encadrer les processus de signalement, à faire la liaison avec les services de soutien et à fournir des ressources d'information (détails plus loin).

Nous fournissons plus loin dans ce rapport un exemple détaillé de l'aide que Cyberaide.ca et notre service de l'éducation ont apporté une école du Manitoba.

¹ Les critères utilisés pour la déjudiciarisation et les services de soutien offerts aux Manitobains sont détaillés à l'annexe A.

Projet Arachnid et demandes de retrait d'images d'enfants prépubères et pubères

Cyberaide.ca reçoit régulièrement de nouvelles données en provenance des fichiers de police nationaux et internationaux, dont des empreintes numériques d'images associées à des cas d'exploitation de jeunes. Les services locaux, comme le Service de police de Winnipeg (SPW) et la division D de la GRC, participent à l'enrichissement de ces fichiers en y versant des empreintes numériques qui sont par la suite versées dans Projet Arachnid. Lorsqu'elle est informée de la diffusion en ligne de photos ou de vidéos intimes d'une prétendue jeune personne du Manitoba, Cyberaide.ca analyse les images en question. La direction de la centrale communique ensuite avec les unités manitobaines de lutte contre l'exploitation des enfants pour vérifier l'âge de la jeune personne lorsqu'elle est pubère. Les empreintes numériques des images sont ensuite versées dans Projet Arachnid de sorte que des demandes de retrait soient envoyées aux fournisseurs de services électroniques lorsque ces images sont détectées. S'il s'agit d'images d'enfants prépubères jugés mineurs après examen visuel de leur état de maturité sexuelle, les empreintes numériques sont versées dans Projet Arachnid sans consultation avec la police et entraîneront là aussi l'envoi de demandes de retrait.

La première version de Projet Arachnid appliquait des critères très stricts; seules les photos et des vidéos d'enfants prépubères entraînaient l'envoi d'une demande de retrait d'images d'abus pédosexuels. Les critères ont été élargis en 2018 de sorte que des images d'enfants pubères (identifiés et non identifiés) puissent aussi faire l'objet d'une demande de retrait. Au cours de l'exercice 2017-2018, 141 788 votes de confirmation d'images d'abus pédosexuels ont été enregistrés dans Projet Arachnid. L'élargissement des critères s'est traduit par une augmentation de 223 % en 2018-2019, soit 458 211 votes. En 2018-2019, 1 172 312 demandes de retrait ont été envoyées à des fournisseurs de services électroniques concernant des images d'abus pédosexuels détectées sur leurs serveurs. Les images que le SPW et la Division D de la GRC ont versées dans la base de données nationale et qui sont liées à des cas d'exploitation de jeunes prépubères au Manitoba seraient aussi comptabilisées dans ce total. L'élargissement des critères a aussi permis l'envoi de demandes de retrait pour des images de victimes pubères identifiées et cela a mené au retrait de 1 386 adresses URL uniques en 2018-2019, dont certaines étaient associées à des jeunes du Manitoba.



Éducation et prévention

Cyberaide.ca veille à tenir à jour les sites AidezMoiSVP.ca, ParentsCyberAvertis.ca et TeFaisPasSextorquer.ca pour ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et la diffusion non consensuelle d'images intimes chez les jeunes. Ces sites, qui génèrent beaucoup de trafic, sont actualisés régulièrement à la lumière des nouvelles tactiques utilisées pour soutirer des images intimes aux jeunes.

Les informations recueillies par Cyberaide.ca nous servent aussi à orienter et à actualiser les ressources d'éducation et de prévention que nous distribuons, en version imprimée ou téléchargeable, aux organismes de services à l'enfance, aux familles, aux forces policières et aux écoles. En 2018-2019, nous avons enregistré pour le Manitoba :



14 819 pages vues sur les pages du site Cyberaide.ca consacrées à la diffusion non consensuelle d'images intimes.



1 482 visites sur le site AidezMoiSVP.ca, qui explique aux ados comment stopper la propagation de photos et des vidéos à caractère sexuel et leur offre du soutien.



57 500+ exemplaires de nos ressources sur la diffusion non consensuelle d'images intimes ont été distribués aux professionnels du Manitoba.



592 téléchargements de ressources sur la diffusion non consensuelle d'images intimes.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Cyberaide.ca et la formation des professionnels du Manitoba

Les analystes de Cyberaide.ca reçoivent beaucoup de demandes de la part de professionnels qui interviennent auprès des enfants au Manitoba concernant la marche à suivre en cas de diffusion d'images intimes et notre rôle en vertu de la LPIL. Ces informations sont ensuite retransmises aux organismes pour mieux informer les professionnels sur la problématique et les façons de gérer ce genre de situations.

En 2018-2019, le CCPE a donné **30 séances de formation** (qui ont touché environ **245 professionnels de l'éducation, 130 parents/tuteurs** et **450 jeunes**) sur l'exploitation des jeunes sur Internet. La diffusion non consensuelle d'images intimes faisait partie des sujets abordés de même que l'existence de la LPIL au Manitoba et ses implications. Ces formations mobilisent quelques services du CCPE, dont Cyberaide.ca, le service juridique et le service de l'éducation.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Campagnes de sensibilisation

Le CCPE a mené plusieurs campagnes de sensibilisation au Manitoba sur la diffusion non consensuelle d'images intimes. Leur déploiement sur les médias sociaux et d'autres espaces fréquentés par les adolescents et les jeunes adultes a généré **527 000+ impressions sur Facebook et Twitter et 3 200+ clics sur des liens directs vers des sites du CCPE où l'on peut trouver de l'aide et des ressources relativement à la DNCII et à la sextorsion.**

SIGNALEMENTS DE DNCII TRANSMIS À CYBERAIDE.CA

*En date du 9 mars 2015, la diffusion non consensuelle d'images intimes (DNCII) a été érigée en infraction en vertu du Code criminel du Canada. Si une personne possède une image intime ou à caractère sexuel d'une autre personne, que cette image a été prise dans l'intimité et que la personne **la publie sur Internet ou la transmet** à quelqu'un d'autre en toute connaissance de cause, sachant que la personne dans l'image n'y consentirait pas (ou sans se soucier de savoir si elle y consentirait), la personne qui a publié ou transmis l'image pourrait faire l'objet d'accusations. En substance, « image intime » s'entend d'une image qui présente des scènes de nudité ou d'activité sexuelle, qui a été prise dans un lieu privé ou dans l'intimité, et qui revêt toujours un caractère privé au moment de sa diffusion (en ce sens que la personne sur l'image n'a pas publié ladite image en ligne).*

Total des signalements de DNCII transmis à Cyberaide.ca

En 2018-2019, Cyberaide.ca a reçu **465+** signalements dans la catégorie DNCII :



Dans 92 % des cas, l'auteur du signalement a choisi de fournir ses coordonnées.



Dans 77 % des cas, l'auteur du signalement apparaissait sur l'image.



Dans 6 % des cas, l'auteur du signalement était un ami ou une amie de la personne sur l'image.



Dans 46 % des cas, le signalement concernait une personne de moins de 18 ans.



Dans 25 % des cas, l'image montrait une jeune personne identifiable; lorsque le signalement concernait une personne de moins de 18 ans, l'image montrait une jeune personne identifiable dans 54 % des cas.



Dans 56 % des cas, la personne sur l'image était nue ou partiellement nue.



Dans 41 % des cas, l'image a été partagée.



Dans 57 % des cas, des menaces ont été proférées.



Cas manitobains de DNCII signalés à Cyberaide.ca

Chaque fois que Cyberaide.ca reçoit un signalement via son système sécurisé, un analyste à la protection de l'enfance commence par évaluer le risque qu'un enfant soit en danger immédiat et priorise le traitement du signalement lorsqu'il contient des informations sur l'enfant victime ou le suspect. L'analyste à la protection de l'enfance détermine le degré de priorité des signalements avant de les décomposer en fonction du nombre d'incidents qu'ils contiennent. Par exemple, un même signalement pourrait contenir des informations sur un site Web et un clavardoir. Les analystes considéreraient alors qu'il s'agit de deux incidents distincts et les analyseraient séparément².

² Un analyste à la protection de l'enfance attribue à chaque incident une classification secondaire (propre à Cyberaide.ca) basée sur le *Code criminel* du Canada. Cela permet de confirmer ou de corriger la classification attribuée par l'auteur du signalement.

ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2017 ET LE 31 MARS 2019 :

- **23 signalements** d'origine manitobaine ont été soumis dans la catégorie DNCII et **16 demandes** ont été présentées par des adultes manitobains via notre ligne sans frais ou notre adresse courriel centrale pour de l'assistance dans des situations de diffusion non consensuelle d'images intimes. Dans chaque cas impliquant une enquête, la personne n'a pas voulu faire de signalement.
- Ces 23 signalements ont tous été soumis au moyen de la fiche de signalement de Cyberaide.ca (cyberaide.ca/signalement).
- Dans un cas, l'auteur du signalement a choisi de ne pas fournir ses coordonnées³; dans les 22 autres cas, l'auteur a laissé un numéro de téléphone ou une adresse courriel.
- 39 % des incidents signalés (9) concernaient des images publiées sur un site Web; 26 % (6) concernaient des images partagées avec des appareils mobiles; 13 % (3) concernaient un incident survenu dans un clavardoir ou sur une messagerie instantanée; et 22 % (5) concernaient des images partagées autrement.
- 39 % des signalements (9) concernaient des jeunes âgés de 14 à 17 ans; 44 % (10) concernaient un adulte qui signalait un cas de DNCII; 13 % (3) concernaient un enfant de moins de 14 ans; et 4 % (1) concernaient une situation qui n'avait rien à voir avec la diffusion non consensuelle d'images intimes.
- En ce qui a trait aux jeunes dans les images en question :
 - Dans 42 % des cas (5), l'auteur du signalement était la jeune personne faisant l'objet de l'image intime.
 - Dans 33 % des cas (4), l'auteur du signalement était un parent ou un autre membre de la famille.
 - En ce qui concerne les trois autres signalements, le premier a été soumis par un membre de la famille de la jeune personne mise en scène dans l'image, le deuxième, par un enseignant ou un administrateur scolaire, et le troisième, par un travailleur social.
- Lorsque la situation signalée concernait un adulte préoccupé par un cas de DNCII, l'auteur du signalement était l'adulte lui-même dans 70 % des cas (7).
- Après évaluation par un analyste, les classifications secondaires⁴ se décomposent comme suit :
 - 61 % des incidents (14) ont été classés « Diffusion non consensuelle d'images intimes ».
 - 13 % des incidents (3) ont été classés « Informations insuffisantes ».
 - 8 % des incidents (2) ont été classés « Pornographie juvénile — Non confirmé ».
 - 17 % des incidents (4) ont été classés sous « Autre ».

³ L'auteur d'un signalement à Cyberaide.ca a la possibilité de s'identifier ou non; la seule chose qu'on lui demande, c'est d'indiquer son âge. Après avoir fait son signalement (par téléphone ou par Internet), l'auteur obtient un numéro de confirmation. Dans le cas où il aurait choisi de garder l'anonymat, il pourrait utiliser ce numéro comme attestation de son signalement.

⁴ Un analyste à la protection de l'enfance attribue à chaque incident une classification secondaire (propre à Cyberaide.ca) basée sur le *Code criminel* du Canada. Cela permet de confirmer ou de corriger la classification attribuée par l'auteur du signalement.

Cyberaide.ca a retransmis 12 des 23 signalements à la police ou à la protection de l'enfance. Selon les informations fournies par la police au 13 juin 2019 :

- **5 signalements** ont nécessité une approche éducative où Cyberaide.ca, à la demande des forces policières, est intervenue auprès de l'auteur du signalement ou de la victime pour lui donner de l'information et des ressources afin de l'aider à gérer la situation et à reprendre le contrôle d'une photo ou d'une vidéo à caractère sexuel.
- **1 signalement** a nécessité une prise de contact avec un agent scolaire pour veiller à ce que l'école concernée réagisse adéquatement à la situation.
- **1 signalement** a mené à l'identification d'un suspect aux Philippines et l'auteur du signalement en a été informé.
- **1 signalement** s'est conclu sans plus de détails.
- **1 incident** est survenu où plusieurs corps de police avaient reçu des signalements similaires impliquant les mêmes personnes et au moins un corps de police se préparait à lancer un mandat d'arrestation contre un individu.
- **3 signalements** n'ont jamais donné lieu à un retour d'information venant des forces policières.



Pour ce qui est des signalements, des appels téléphoniques et des demandes reçues par courriel concernant des adultes confrontés à une situation de DNCII, des conseils ont été donnés à l'auteur du signalement à savoir comment faire face à la situation. Par exemple :

- Information sur la marche à suivre pour contacter les sites Web et les renseignements à fournir
- Encouragements à s'entourer d'une ou de plusieurs personnes de confiance et à prendre soin de lui-même
- Information sur les ordonnances de prévention
- Information sur la réclamation de dommages-intérêts

Exemples de résultats découlant de signalement faits en vertu de la loi sur la DNCII ou de la LPII

UNE JEUNE DE 15 ANS PRÉTENDANT VICTIME DE LA DIFFUSION D'IMAGES À CARACTÈRE SEXUEL PAR SON EX

- L'auteur du signalement connaissait les deux jeunes impliqués.
 - C'est son service de police qui l'a dirigée vers Cyberaide.ca.
 - L'ex de la jeune victime aurait partagé des images intimes de celle-ci sur un média social après leur rupture.
 - L'auteur du signalement a vu la publication en ligne et a contacté son service de police, qui l'a dirigée vers Cyberaide.ca pour avoir de l'aide.
 - Les images en question étaient toujours en ligne au moment où Cyberaide.ca a reçu le signalement.
 - Selon l'auteur du signalement, le réseau Child and Family All Nations Coordinated Response Network (ANCR) et la travailleuse sociale de la victime ont aussi été informés.
 - Sur la base des informations fournies par l'auteur du signalement, Cyberaide.ca a classé le signalement « Diffusion non consensuelle d'images intimes ».
- Le signalement a été retransmis au Service de police de Winnipeg (SPW) ainsi qu'au réseau ANCR. Le SPW a retransmis le signalement au Service de police de Brandon (SPB) puisqu'il s'agissait d'une jeune personne de Brandon.
 - Après consultation avec le SPW et le SPB, Cyberaide.ca a analysé les images et les a versées dans Projet Arachnid.
 - Cyberaide.ca a communiqué avec l'auteur du signalement afin de lui indiquer la marche à suivre pour faire retirer les images du réseau social et celles-ci ont effectivement été retirées. À ce jour, Projet Arachnid n'a détecté aucune trace de diffusion des images.
 - Cyberaide.ca a informé le SPW, le SPB et le réseau ANCR du retrait des images.



UNE PERSONNE DE 17 ANS PRÉTENDUMENT VICTIME DE LA DIFFUSION D'IMAGES À CARACTÈRE SEXUEL PAR LA NOUVELLE PARTENAIRE DE SON EX

- Le signalement a été fait par la victime.
 - La ou les images auraient été partagées sur les médias sociaux avec des pairs.
 - La jeune personne en possession des images aurait menacé la victime de les partager avec d'autres personnes, dont ses parents.
 - Selon l'auteur du signalement, la victime subissait du harcèlement et de l'intimidation en ligne à cause de ces images.
 - Le signalement a été classé « Diffusion non consensuelle d'images intimes ».
 - Le signalement a été retransmis au SPW ainsi qu'au réseau ANCR.
 - Cyberaide.ca a contacté la victime pour lui offrir du soutien et des conseils; la victime a indiqué qu'elle allait bien et que l'incident était clos.
- La victime s'était adressée à un adulte de confiance à son école pour avoir du soutien et des conseils, et ce dernier lui avait remis des ressources de Cyberaide.ca.
 - La victime a informé son ex de la situation et a demandé que les images soient effacées et que sa nouvelle partenaire cesse de publier des messages à leur sujet sur Internet. L'individu a obtempéré et le harcèlement aurait ensuite cessé.
 - La victime a confirmé que les images avaient été effacées, qu'elle avait cessé de recevoir des menaces et que les images n'avaient pas réapparu.
 - Cyberaide.ca a recontacté la victime quelques jours plus tard pour prendre de ses nouvelles.
 - Cyberaide.ca a informé le SPW et le réseau ANCR du dénouement.

UNE JEUNE DE 19 ANS REÇOIT DES MENACES À CAUSE D'UNE VIDÉO À CARACTÈRE SEXUEL

- L'auteure du signalement s'est présentée au Centre canadien de protection de l'enfance pour demander de l'aide. L'auteure du signalement était la victime faisant l'objet de la vidéo à caractère sexuel.
- Elle avait reçu des menaces d'une personne en possession de la vidéo, qui lui demandait de lui verser une somme d'argent sans quoi la vidéo serait publiée en ligne et transmise à ses parents et amis.
- La jeune femme avait reçu un lien vers la vidéo, qui avait été publiée dans un espace privé sur un site d'hébergement vidéo.
- Elle a demandé que la police et sa famille ne soient pas informés de la situation.
- Elle a transmis à Cyberaide.ca des informations concernant la personne en possession de la vidéo ainsi que la liste des services que celle-ci utilisait pour communiquer avec elle.
- Elle a aussi fourni à Cyberaide.ca le lien qu'elle avait reçu et qui menait à la vidéo à caractère sexuel.
- Cyberaide.ca a expliqué la marche à suivre à la jeune femme, l'a renseignée sur la LPPI, l'a aidée à trouver une personne de confiance et lui a expliqué comment demander le retrait de la vidéo du site d'hébergement vidéo et d'autres sites dans l'éventualité où elle y serait publiée ultérieurement.
- Cyberaide.ca a également informé la jeune femme des interventions qui seraient menées auprès des fournisseurs de services impliqués dans la situation relativement aux informations fournies sur la personne en possession de la vidéo.
- Cyberaide.ca a envoyé un courriel à la jeune femme pour lui rappeler les points abordés concernant la marche à suivre, les demandes de retrait et les recours offerts par la LPPI et lui suggérer de supprimer les comptes impliqués et d'en créer de nouveaux tout en prenant soin de bien paramétrer les réglages de sécurité.
- Cyberaide.ca est intervenue et a assuré un suivi auprès de quatre fournisseurs de services impliqués dans la situation. Ces derniers ont confirmé à Cyberaide.ca que la vidéo avait été supprimée et que les comptes avaient été suspendus.
- Cyberaide.ca a recontacté la jeune femme à deux reprises par la suite pour prendre de ses nouvelles et la mettre à jour.

UN JEUNE HOMME DE 17 ANS DEMANDE ET OBTIENT DES PHOTOS ET DES VIDÉOS À CARACTÈRE SEXUEL DE SES CAMARADES FÉMININES DANS LES COMMUNAUTÉS MANITOBAINES ENVIRONNANTES

- En avril 2018, une travailleuse sociale en milieu scolaire qui desservait plusieurs communautés du Manitoba a informé Cyberaide.ca qu'un jeune homme de 17 ans possédait des images à caractère sexuel d'une élève d'une autre école de la même division.
- La travailleuse sociale a indiqué que le jeune homme et la jeune fille s'étaient fréquentés, mais qu'ils n'étaient plus ensemble. Le jeune homme, qui avait prétendument accès à l'un des comptes de médias sociaux de la jeune fille, se serait introduit dans son compte et aurait envoyé des images à caractère sexuelle d'elle à tous les contacts enregistrés sur son téléphone.
- La travailleuse sociale a constaté que certaines des personnes qui avaient reçu les images avaient pris des captures d'écran.
- La travailleuse sociale avait aussi prévenu la division D de la GRC et la protection de l'enfance.
- Cyberaide.ca a expliqué à la travailleuse sociale la marche à suivre face à un incident d'autoexploitation juvénile et lui a expliqué comment mobiliser les deux écoles et intervenir auprès des élèves et de leurs parents ou tuteurs. Le jeune homme qui avait envoyé les images a également fait l'objet d'une discussion sur la gestion de la situation en présence de ses parents.
- Un exemplaire du guide sur l'autoexploitation juvénile pour les écoles a été envoyé à la travailleuse sociale le jour même par messagerie et une version numérique du guide pour les familles lui a été transmise par courriel.
- La directrice de l'éducation du CCPE a fait plusieurs appels de suivi auprès des travailleurs sociaux de la division scolaire ainsi que des directions scolaires pour les conseiller directement sur la gestion de l'incident.
- Dans les mois qui ont suivi, le service de l'éducation du CCPE a développé et présenté une séance de formation consacrée spécialement à la prise en charge des incidents d'auto-exploitation juvénile. Cette formation a été présentée à tous les membres du personnel scolaire et du personnel de soutien de la division. Des ressources papier ont été remises au personnel pour référence ultérieure ainsi que des ressources à distribuer aux parents.
- Les discussions et les suivis avec l'école et le personnel de soutien ainsi que la séance de formation se sont étalés sur une période de six mois et ont mobilisé le personnel de Cyberaide.ca et du service de l'éducation du CCPE.
- En octobre 2018, la direction d'une école de la même division a informé Cyberaide.ca que le jeune homme de 17 ans, récemment diplômé et en passe de devenir un jeune adulte (18 ans), s'était fait prendre à communiquer avec une élève de 13 ans. Il aurait demandé à la jeune fille de lui envoyer des images à caractère sexuel, ce qu'elle a fait.
- La direction de l'école a expliqué qu'une rencontre avait eu lieu avec la jeune fille et ses parents et que ceux-ci avaient signalé l'incident à la police. Une rencontre avec la police a eu lieu plus tard dans la journée.
- Selon la direction, rien n'indiquait que les images avaient été diffusées plus largement. Cyberaide.ca a expliqué à la direction de l'école comment gérer une situation de diffusion d'images entre élèves et indiqué comment intervenir auprès des fournisseurs de services pour faire retirer les images s'il s'avérait qu'elles avaient été publiées en ligne. La direction a été invitée à demander l'aide de Cyberaide.ca pour faire retirer les images si elles se retrouvaient sur Internet et à discuter de la situation avec la police plus tard dans la journée.
- Cyberaide.ca a fait un suivi téléphonique avec la direction de l'école avec l'aide de la directrice de l'éducation du CCPE. Un membre de l'équipe de direction de Cyberaide.ca a en outre communiqué avec la police pour suggérer que les images soient enregistrées rapidement au fichier national si elles étaient découvertes afin qu'elles soient versées dans Projet Arachnid.

ACTIVITÉS D'INTERVENTION

Guides sur l'autoexploitation juvénile et AidezMoiSVP.ca

L'aide et l'espoir sont les pierres angulaires du matériel de sensibilisation et de prévention que le CCPE développe pour aider les familles et protéger les enfants. Nous avons créé nos guides sur l'autoexploitation juvénile en réaction à l'augmentation des signalements de sextage transmis à Cyberaide.ca.

Les guides sur l'autoexploitation juvénile demeurent de précieuses ressources pour les familles, les écoles, les organismes de services à l'enfance et les forces policières. Pour l'exercice 2018-2019 :



2 218 exemplaires des guides sur l'autoexploitation juvénile (1 397 guides pour les familles et 730 guides pour les écoles) ont été distribués au Manitoba en version papier ou téléchargeable.



168 fiches de prévention sur l'autoexploitation juvénile et la DNCII ont été téléchargées depuis le Manitoba à partir des sites Cyberaide.ca, AidezMoiSVP.ca et protegeonsnosenfants.ca.

Quand on a besoin d'aide

Les guides sur l'autoexploitation juvénile sont utiles aux écoles et aux parents pour faire face aux incidents d'autoexploitation juvénile, mais lorsque des jeunes sont mêlés à de telles situations, ils se sentent souvent démunis. D'où le site AidezMoiSVP.ca. Ce précieux site Web aide les jeunes à stopper la diffusion de photos et de vidéos à caractère sexuel et à obtenir du soutien dans leurs démarches.

En 2018-2019, AidezMoiSVP.ca a reçu **près de 1 500 visiteurs uniques du Manitoba** et le temps moyen de chaque visite était de six minutes.

La page consacrée au retrait des photos et vidéos reste la plus consultée, mais nous observons une **hausse** d'intérêt (consultation et téléchargement) pour les ressources qui expliquent aux jeunes comment agir avec leurs pairs et les répercussions émotionnelles d'un incident de sextage.



TeFaisPasSextorquer.ca

Depuis son lancement en 2017, la campagne « Te fais pas sextorquer, envoie un rat-taupe nu » compte encore parmi les productions du CCPE qui suscitent le plus d'engagement sur les médias sociaux. Par son caractère non conventionnel, le rat-taupe nu nous permet d'aborder de front la menace tangible de la sextorsion et d'appeler les ados à s'en prémunir.

Plus d'un demi-million de nos mèmes et gifs de rats-taupes nus ont été téléchargés depuis le site de la campagne (TeFaisPasSextorquer.ca) et partagés dans le monde entier, permettant de garder les ados bien conscients du danger.

Hormis son côté ludique, le site offre aussi des conseils aux ados pour prévenir la sextorsion ainsi qu'un plan de leçon sur la sextorsion pour les enseignants et les forces policières. Pour l'année 2018-2019, le plan de leçon en format PDF affiche **200+ téléchargements en provenance du Manitoba et d'ailleurs**.



ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

Formation et éducation.

Le CCPE a abordé la question de la DNCII dans le cadre de 30 séances de formation données au Manitoba. Environ **245 professionnels de l'éducation**, **130 parents/tuteurs** et **450 jeunes** ont pu bénéficier de ces présentations.

Le CCPE se tient à jour sur les problématiques associées aux jeunes et aux images à caractère sexuel grâce aux activités de sa centrale Cyberaide.ca.

Le CCPE relève aussi les cas rapportés de DNCII qui pourraient aussi être liés à des accusations de pornographie juvénile (et les contestations constitutionnelles qui s'ensuivent) et où l'accusé est une personne de moins de 18 ans ainsi que les cas de DNCII où des accusations sont portées contre une personne de plus de 18 ans. Nous utilisons ces informations dans des formations destinées à notre personnel ainsi qu'à d'autres intervenants, comme les procureurs de la Couronne.

Des procureurs de la Couronne s'adressent de temps à autre au service juridique du CCPE pour se renseigner sur la LPPI et la jurisprudence ainsi que pour organiser des discussions avec leurs collègues d'autres provinces qui traitent des dossiers similaires.

Ressources de prévention et d'intervention précoce

57 521 exemplaires des ressources suivantes sur la diffusion non consensuelle d'images intimes ont été distribués aux forces policières, aux éducateurs et aux agences de protection de l'enfance du Manitoba :

- *Guide pour les écoles : Faire face à l'autoexploitation juvénile*
- *Guide pour les familles : Faire face à l'autoexploitation juvénile*
- *Être parent de préados ou d'ados à l'ère numérique*
- Affiches et cartons AidezMoiSVP.ca/DNCII
- Ensemble Enfants avertis pour la 7^e, la 8^e et la 9^e année
- Cahier d'activités *C'est quoi l'affaire?*
- Cahier d'activités *C'est une grosse affaire*





14 819 pages vues ont été dénombrées au Manitoba pour les pages du site Cyberaide.ca consacrées à la diffusion non consensuelle d'images intimes (section Images intimes).



592 téléchargements des ressources suivantes sur la diffusion non consensuelle d'images intimes ont été dénombrés au Manitoba :

- Fiches de prévention sur la DNCII
- Affiches sur la DNCII
- Brochure *Être parent de préados ou d'ados à l'ère numérique*
- Cahier d'activités *C'est quoi l'affaire?*
- Cahier d'activités *C'est une grosse affaire*
- Fiche de prévention sur l'autoexploitation juvénile



Campagnes de sensibilisation

Ta photo nue circule. Que faire maintenant?

À l'occasion de la Journée de sensibilisation à Cyberaide.ca, le CCPE et le SPW ont lancé conjointement une campagne intitulée « Ta photo nue circule. Que faire maintenant? » pour informer les jeunes de l'aide qui leur est offerte en cas de diffusion non consensuelle d'images intimes.

Cette campagne se déclinait en trois volets :

1. Une invitation à visiter cyberaide.ca/imagesintimes pour savoir quoi faire en cas de diffusion non consensuelle d'images intimes et de chantage.
2. Une tournée des classes dans les écoles secondaires de Winnipeg où les agents scolaires du SPW ont donné de l'information sur mesure et distribué des ressources du CCPE sur le partage d'images intimes.
3. Un blitz sur les médias sociaux pour dire aux jeunes qu'une aide leur est offerte s'ils ont perdu le contrôle d'une photo nue.

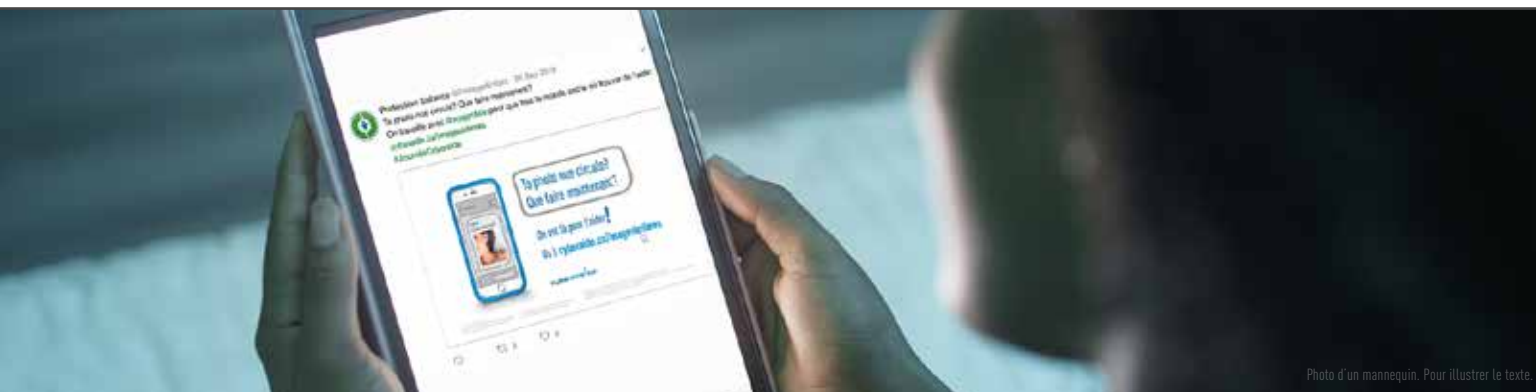


Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Rien que pour la Journée de sensibilisation à Cyberaide.ca, nous avons dénombré :



21 596 pages vues pour la page cyberaide.ca/imagesintimes



10 entrevues avec Cyberaide.ca et le SPW



Une **augmentation de 4 000 % du nombre de pages vues** sur [Cyberaide.ca](https://cyberaide.ca) par rapport à l'année précédente



1 200 clics sur les liens vers cyberaide.ca/imagesintimes dans les campagnes payantes sur les médias sociaux

Campagne DNCII (téléphones cellulaires) 2.0

En mars 2019, nous avons ressuscité les téléphones cellulaires animés que nous avons utilisés en 2017 dans une autre campagne sur les conséquences du partage d'images de nudité sans consentement. La campagne 2019 invitait les gens à consulter cyberaide.ca/imagesintimes pour savoir comment reprendre le contrôle en pareille situation.

La campagne a atteint des milliers de Manitobains via les médias sociaux, des publicités dans les abribus, des vidéos dans les centres commerciaux et une vidéo présentée en avant-séance dans 16 cinémas Landmark^{MD} de la province. Résultats mesurés :



27 700+ pages vues pour la page cyberaide.ca/imagesintimes



5 signalements d'incidents de sextage transmis à Cyberaide.ca en l'espace d'une semaine



2 700 000 impressions pour deux annonces payantes sur Snapchat⁵



660 000+ impressions sur Facebook et Twitter et 2 700+ clics sur des liens directs vers cyberaide.ca/imagesintimes à partir du Manitoba



14 329 615 impressions pour les affiches de rue et les publicités dans les abribus à Winnipeg et à Brandon



602 000 impressions pour les publicités dans les salles de bains (dans des restaurants, des bars et des campus universitaires et collégiaux)



56 680 impressions générées par des vidéos présentées en avant-séance dans les cinémas



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

⁵ Dans l'ensemble du Canada. Données non disponibles pour le Manitoba.

Articles de blogue sur ParentsCyberAvertis.ca

ParentsCyberAvertis.ca est un site complet du CCPE où les parents d'enfants, de préados et d'ados trouveront des conseils gratuits venant d'experts en sécurité en ligne et en éducation de l'enfance. On y trouve de l'information sur ce qui intéresse les internautes de différents groupes d'âge, les risques associés à ces intérêts, les mesures que les parents peuvent prendre pour protéger leurs enfants, les nouveaux dangers d'Internet que tout parent doit connaître et les ressources de prévention. Le site propose aussi un blogue avec des renseignements de dernière main sur les nouvelles applis, des conseils pratiques pour les parents et des réflexions sur l'art d'être parent à l'ère numérique.

En 2018-2019, le CCPE a publié sur le blogue deux articles sur le sextage et le sextorsion :



L'article intitulé **«Ne jamais envoyer de photos nues. Mais encore?»** fait valoir qu'il est irréaliste de croire que les ados écouteront si on se contente de leur dire de ne jamais envoyer de photos nues. En revanche, on peut leur expliquer pourquoi CE N'EST PAS UNE BONNE IDÉE d'envoyer ou de demander des photos nues.



Dans l'article intitulé **«Un danger grandissant»** les analystes de Cyberaide.ca expliquent comment les sextorqueurs s'y prennent pour faire de plus en plus de victimes chez les ados.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Médias sociaux

Au final, les médias sociaux sont le moyen le plus efficace de renseigner le public cible du CCPE sur l'aide offerte en cas d'autoexploitation juvénile. En 2018-2019, nous avons consacré 8 campagnes payantes et une soixantaine de publications organiques sur plusieurs plateformes au sextage, à la sextorsion et aux moyens d'obtenir de l'aide. Voici quelques exemples :



Cette **campagne estivale** d'une durée de deux semaines a invité les gens à se tourner vers AidezMoiSVP.ca pour savoir comment retirer des images intimes. Elle a généré 1 600+ clics sur des liens vers le site, dont un peu plus de 100 en provenance du Manitoba.



Estimant que les gens avaient besoin de soutien émotionnel suite à un incident de sextage, nous avons déployé une campagne autour des ressources en santé mentale du site. **En seulement deux semaines, la campagne a obtenu 4 400+ clics, dont 200+ en provenance au Manitoba.**



À l'occasion de la Saint-Valentin, nous avons déployé une campagne mettant en vedette notre très populaire rat-taupe nu, qui appelle les ados à envoyer une photo ou un gif de cette créature glabre plutôt que des photos nues d'eux-mêmes. **Pour les deux semaines de la campagne, nous avons dénombré plus de 4 000 impressions au Manitoba et 50 clics sur des liens directs vers TeFaisPasSextorquer.ca.**

Entrevues médias

En 2018-2019, le personnel du CCPE a participé à environ 34 entrevues médias consacrées à l'autoexploitation juvénile, à la sextorsion et à la DNCII. Toutes ces entrevues ont été diffusées au Manitoba.



LA SUITE DES CHOSES

Le CCPE, par l'entremise de son programme Cyberaide.ca, continuera d'offrir des services de soutien aux Manitobains touchés par la DNCII dans l'année à venir. Nous travaillerons aussi activement à réaliser les objectifs suivants :

Augmenter les signalements du public à Cyberaide.ca en collaboration avec les forces policières

L'Unité de lutte contre l'exploitation des enfants et l'Unité de lutte contre la violence familiale du SPW continuent de diriger les gens vers Cyberaide.ca dans des dossiers d'infraction à la LPIL. La forte augmentation du nombre d'adolescents et de jeunes adultes qui sont dirigés vers nos services de soutien vient du fait que ces unités connaissent mieux nos services de soutien complets et sont submergées par des dossiers de diffusion non consensuelle d'images intimes.

Utiliser Projet Arachnid pour transmettre des demandes de retrait d'images d'enfants pubères

Cyberaide.ca poursuivra la mise au point de méthodes pour traiter les images produites par des jeunes qui finissent par être détectées par Projet Arachnid sur divers sites et plateformes. Les forces policières continueront de jouer un grand rôle dans le processus de vérification de l'âge, grâce auquel il est possible d'agir sur les images en question.

Nous continuerons d'envoyer des demandes de retrait pour des images d'abus pédosexuels montrant des victimes pubères identifiées.

Déployer des campagnes de sensibilisation sur les moyens d'obtenir de l'aide en cas de DNCII et les conséquences du partage d'images intimes sans consentement

Devant l'intérêt croissant qu'ont suscité les pages du site AidezMoiSVP.ca consacrées aux sources d'aide et à la santé mentale en 2018-2019, le CCPE lancera une campagne provinciale pour sensibiliser les jeunes aux moyens d'obtenir de l'aide en cas de DNCII et les diriger vers AidezMoiSVP.ca et Cyberaide.ca pour obtenir des ressources.

Ces campagnes sensibiliseront en outre les jeunes à la gravité des effets que le partage d'images intimes peut avoir sur les jeunes victimes du point de vue psychologique. Projet Arachnid nous a permis de constater que les images d'adolescents pubères peuvent souvent se retrouver sur des sites pour adultes. Ces photos et vidéos ne sont souvent pas retirées à moins que la victime ne soit identifiée étant donné que les adolescents plus âgés ont souvent l'air d'avoir atteint leur pleine maturité sexuelle.

Formation pour les professionnels sur la DNCII

Les divisions, conseils et commissions scolaires, les agents scolaires, les services à la famille et d'autres instances continuent de réclamer de la formation sur la problématique de la DNCII et sur les moyens de gérer l'afflux de dossiers de partage d'images intimes impliquant des jeunes.

Le CCPE offrira plus de formation en 2019-2020 sur la DNCII et les services de soutien offerts par notre organisme. Ces formations traiteront notamment de l'aide au retrait d'images, des capacités du Projet Arachnid pour aider les personnes touchées par ce problème, des ressources éducatives ainsi que de la possibilité de diriger vers nos services d'aide aux victimes les ados (et les adultes) affectés par une situation de partage d'une photo ou d'une vidéo intime.

Ressources d'éducation et de prévention

Le matériel de sensibilisation et de prévention de Cyberaide.ca se veut un complément aux services d'intervention de la centrale de signalement et permet aux Manitobains de profiter d'une gamme complète de services de soutien. Les informations provenant de Cyberaide.ca, du service de l'éducation, du service juridique et des professionnels qui collaborent avec le CCPE nous permettront de tenir à jour notre matériel de sensibilisation et de prévention à la lumière des nouveaux enjeux et des problématiques entourant la LPIL.

Nous continuerons de promouvoir le matériel de sensibilisation et de prévention de Cyberaide.ca à travers des envois postaux aux écoles et des publications sur les médias sociaux pour que les Manitobains soient toujours plus nombreux à connaître et à consulter ces précieuses ressources.

ANNEXE A :

Critères de déjudiciarisation

Il s'est avéré nécessaire d'établir des critères à considérer pour la déjudiciarisation d'un dossier. Pour les besoins de la cause, nous avons établi une distinction selon l'âge de la personne touchée par la diffusion d'une image intime ou à caractère sexuel (moins de 18 ans vs plus de 18 ans).



Moins de 18 ans :

- La situation (image/description des images, contexte dans lequel elles ont été produites, attentes en matière de respect de la vie privée) semble correspondre à la définition d'une image intime au sens du *Code criminel*.
- La police et la protection de l'enfance ne soulèvent aucune préoccupation après réception de la copie pour information du signalement (ils ne disposent d'aucune autre information sur le jeune instigateur ou la jeune victime qui justifierait un traitement autre que la déjudiciarisation).
- La jeune victime et le jeune instigateur sont âgés de 13-17 ans ou le signalement a été fait par un parent/tuteur.
- L'un des jeunes est âgé de 13-15 ans; l'autre est plus âgé, mais l'exception relative à la proximité d'âge s'applique.
- Il n'y a aucune indication d'abus, d'extorsion, de harcèlement, de pensées suicidaires, etc.
- La jeune victime et le jeune instigateur se connaissent dans la vraie vie (ou par l'entremise d'un autre jeune).



Plus de 18 ans :

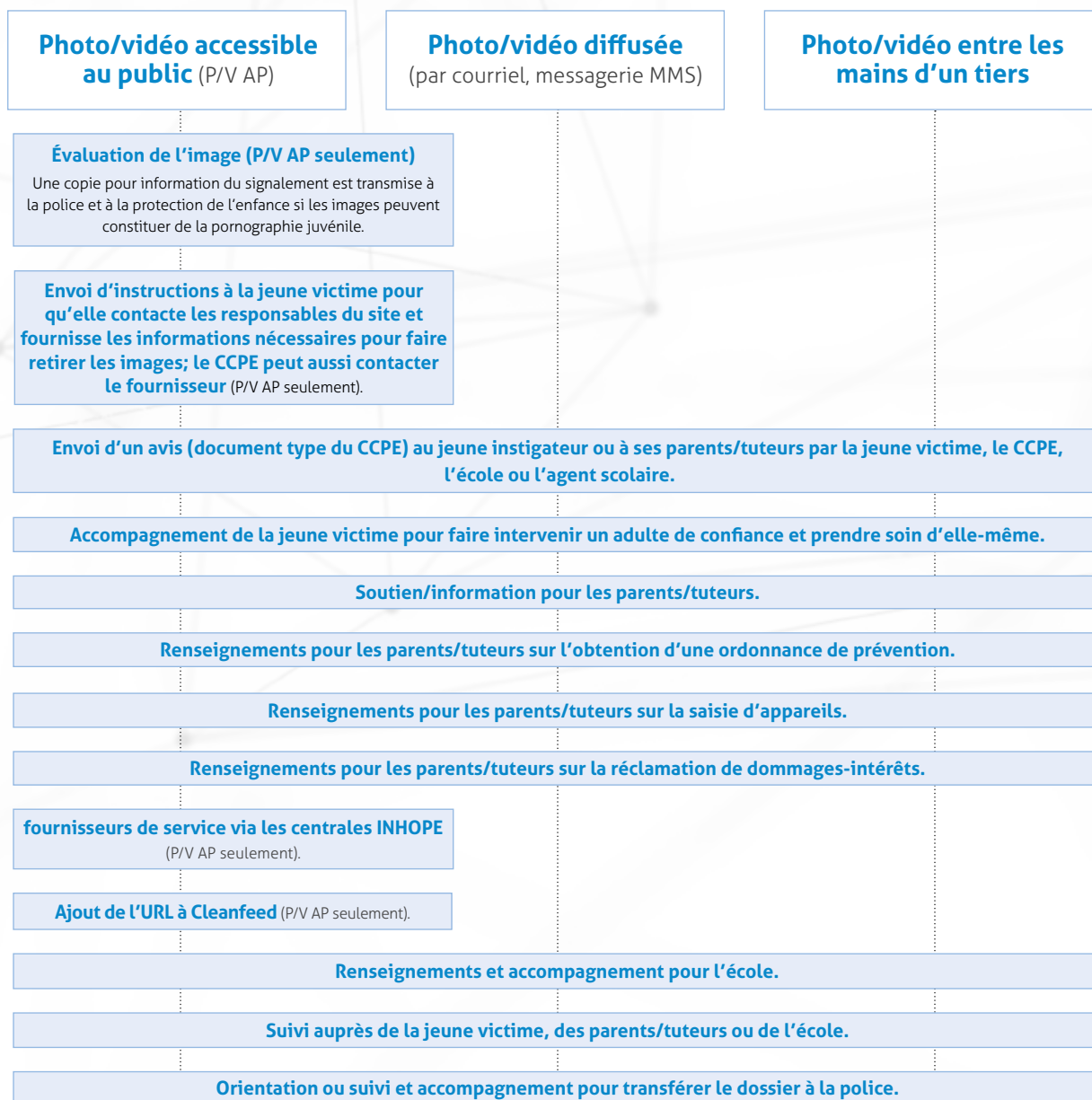
- La situation (image/description des images, contexte dans lequel elles ont été produites, attentes en matière de respect de la vie privée) semble correspondre à la définition d'une image intime au sens du *Code criminel*.
- La victime est âgée de plus de 18 ans (N.B. si la victime est âgée de 18-23 ans, le CCPE pourrait apporter un soutien plus direct).
- La personne qui a publié ou diffusé l'image ou qui l'a en sa possession a 18 ans ou plus.

Services de soutien offerts par le CCPE

Les services de soutien offerts par le CCPE à une personne touchée par la diffusion non consensuelle d'une image ou à caractère sexuel dépendent de l'âge de la personne.

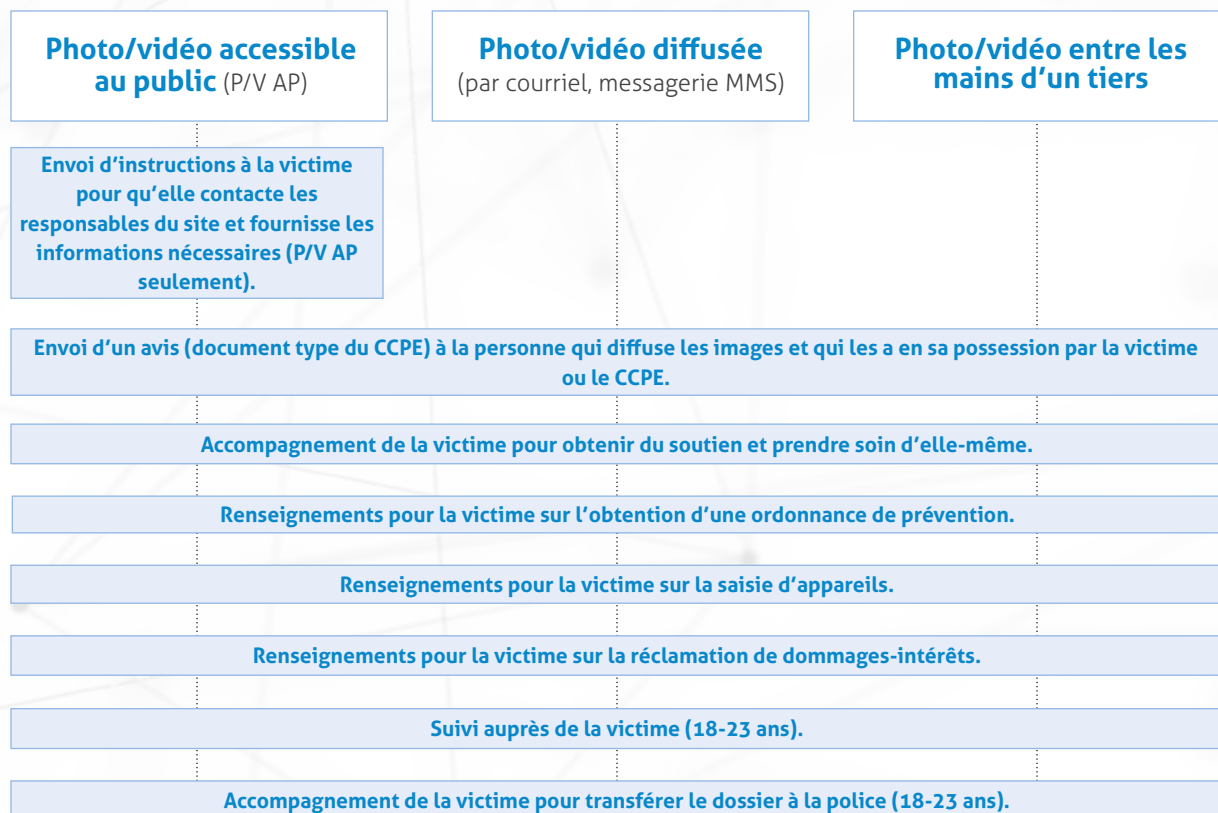
Moins de 18 ans :

Selon les informations fournies (sur l'identité de la jeune victime ou du jeune instigateur, l'intention derrière la production des images, l'emplacement où elles se trouvent, l'étendue de leur diffusion, les informations venant de l'école à propos de la jeune victime ou du jeune instigateur), le CCPE peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :



Plus de 18 ans :

Selon les informations fournies, le CCPE peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :



cyberaide!ca^{MD}



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE
Aider les familles. Protéger les enfants.

